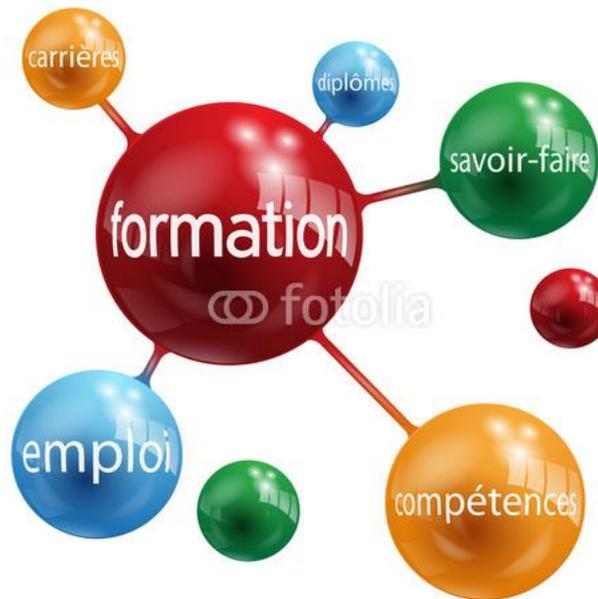




L'ALTERNANCE

Les Licences professionnelles valident un BAC+3

Une licence professionnelle
=
Une année de formation (après un bac+2)
=
Un diplôme qui valide un bac+3



Licence pro en ALTERNANCE

=

Une CO-FORMATION

Entreprise et IUT de Valence

=

DES **COMPETENCES** ET **SAVOIRS**

1 diplôme (Bac+3) + 1 métier + 1 salaire + 1 année



Les Licences professionnelles en alternance à l'IUT de Valence

Formation d'une année en alternance



Dans le cadre de nos formations en alternance, deux types de contrats peuvent être signés :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation

Ces deux types de contrat sont des contrats de travail, c'est l'entreprise qui choisit le type de contrat qu'elle souhaite proposer.

Le calendrier de l'alternance est fonction de chaque licence professionnelle

<https://www.iut-valence.fr/nos-formations/formation-en-alternance/offre-de-formation/>

Service alternance IUT de Valence



Service alternance :

iutvalence-alternance@univ-grenoble-alpes.fr

Isabelle VIALLET / Anne DEGUILHEM

Tél : 04 75 41 88 16 / 04 75 41 88 10

Le service alternance de l'IUT a comme missions de :

- vous conseiller, vous orienter,
- vous accompagner dans vos démarches,
- vous mettre en relation avec nos partenaires, les entreprises.

Les Licences professionnelles en alternance à l'IUT de Valence

Formation d'une année en alternance

- Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Mention	Parcours	Alternance Alternance
LP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle	Management financier et marketing des services	Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation
LP Logistique et Pilotage des Flux	Management des approvisionnements et de la chaine logistique	Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation
LP Commercialisation de produits et services	Commercialisation, gestion et marketing du secteur vitivinicole	Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation
LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : révision comptable		Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation
LP E-Commerce et marketing numérique		Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation

Les Licences professionnelles en alternance à l'IUT de Valence

Formation d'une année en alternance

- SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE

Mention	Parcours	Alternance
Métiers de l'Informatique : Conception, Développement et Test de Logiciels	Codage d'application et de systèmes informatiques répartis (CASIR)	Alternance Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation
Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications	Administration et sécurité des réseaux (ASUR)	Contrat Apprentissage Contrat professionnalisation

Intérêts de l'alternance

Pour l'alternant :

- Se former différemment en alternant des périodes à l'IUT et en entreprise
- Acquérir progressivement des compétences et apprendre un métier
- Obtenir un diplôme tout en préparant son insertion professionnelle
- Être salarié d'une entreprise et être rémunéré
- Être accompagné par un tuteur enseignant et un tuteur en entreprise

Pour l'entreprise :

- Une anticipation sur des besoins en compétences
- Une pré embauche (Intégration facilitée)
- Des aides à l'embauche (conseils et financières)

L'alternance = apprendre différemment

La formation à l'IUT

La formation en Entreprise

Rythme

Calendrier d'alternance
Semaine de 35 heures

Missions réalisées en entreprise

Encadrement

Le tuteur pédagogique

Le tuteur entreprise

Particularités

Gratuité de la formation pour le candidat/ Rémunération/Congés payés

Statut salarié et étudiant

La formation à l'IUT est considérée comme temps de travail.

L'alternant, un salarié à part entière

Signature d'un Contrat de travail :

Mêmes avantages que les salariés (tickets restaurants, prise en charge d'une partie du titre de transport ...) vous cumulez des heures au titre de votre compte personnel de formation

Temps de travail : La durée de formation au sein de votre établissement est prise en compte dans la durée de travail. La durée légale (35h/semaine) ou conventionnelle s'applique que vous soyez en entreprise ou en centre de formation.

Couverture sociale : Vous bénéficiez de la protection sociale, y compris pendant le temps passé en organisme de formation. (Déclaration de situation à faire auprès de la CPAM).

Congés payés : Vous ne bénéficiez plus du régime des congés scolaires. Les congés payés légaux (5 semaines par an) sont à prendre uniquement sur les périodes de formation en entreprise.

Votre rémunération en contrat d'apprentissage

Année du contrat	Âge de l'apprenti			
	< 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans ou plus
1ère	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	
3ème	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	

- Rémunération brute mensuelle minimale.
- Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.
- **L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2^{ème} année de contrat.**

L'alternance : un choix exigeant, une relation tripartite

- Exigeant pour l'étudiant, qui doit faire preuve de sérieux, de curiosité, d'adaptabilité et d'envie d'apprendre autrement.
- Exigeant pour l'entreprise, qui a comme mission de co-former l'alternant et qui doit s'organiser durant les périodes de formation où l'étudiant est à l'IUT.
- Exigeant pour l'IUT qui a pour mission de co-former l'alternant, de l'accompagner et d'être toujours à l'écoute des besoins des entreprises.

L'alternance : un choix exigeant, réussite diplôme et insertion

- Le taux de réussite au diplôme : 96 %
- Le taux d'insertion à 1 an : 92 %

La charte qualité alternance

Les engagements

L'alternant s'engage à avoir un comportement professionnel :

- Être assidu et ponctuel
- Faire preuve d'initiative
- Effectuer les missions confiées par l'entreprise
- Respecter les règlements intérieurs
- Assister aux cours
- Passer les examens

La charte qualité alternance

Les engagements

L'Entreprise s'engage à :

- Proposer à l'alternant les missions en adéquation aux objectifs de la formation
- Garantir les mêmes droits à l'alternant que les salariés

Le tuteur entreprise s'engage à :

- Accueillir/insérer l'alternant dans l'entreprise
- Encadrer le travail de l'alternant au sein de l'entreprise
- Assurer le lien avec tuteur pédagogique et l'IUT

La charte qualité alternance

Les engagements

Le tuteur pédagogique de l'IUT s'engage à :

- Assurer le suivi de l'alternant, l'accompagner dans son parcours, son projet
- Effectuer les visites en entreprise
- Etre l'interface (interlocuteur privilégié) entre l'entreprise et l'IUT.

Candidature en licence professionnelle : à partir de Mars 2022

Candidature exclusivement en ligne sur le site de l'IUT de Valence sur la plateforme E Candidat :

<https://www.iut-valence.fr/candidater-s-inscrire/licences-professionnelles/>

Pré requis : avoir validé un Bac+2 (L2,BTS,DUT)

Portes ouvertes IUT de Valence

Samedi 12 mars 2022 de 9h à 17h



Les portes ouvertes sont prévues en présentiel et **sur inscription** : www.iut-valence.fr

Ces dernières pourront être annulées selon l'évolution des conditions sanitaires.

Nos Licences professionnelles en alternance

Site internet :

<https://www.iut-valence.fr/nos-formations/formation-en-alternance/>

Vous pouvez nous suivre également sur :

<https://www.facebook.com/IUT.de.Valence>

<https://www.youtube.com/channel/UCvjj-EsN0F8r3WCVoivrStg>

<https://www.instagram.com/iutdevalence/>

<https://www.linkedin.com/company/iut-de-valence>